Communications du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA FIÈVRE DES RATS

D'où vient cette expression « la fièvre des rats » ? On sait que, dans la folie produite par l'alcoolisme, les malheureux qui en sont atteints voient facilement, dans leurs hallucinations, des choses effrayantes : feu, bêtes féroces, démons, précipices, etc. Nous nous souvenons avoir eu à l'école même un fils d'alcoolique qui parfois voyait du feu et un autre qui voyait un homme bleu, pauvres victimes de pères buveurs.

Mais on dit que les fous alcooliques voient souvent des rats. De là l'expression courante : « fièvre des rats ». Voici une historiette que la plupart de nos lecteurs connaissent déjà, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler. La morale qui en ressort sera toujours vraie.

Un ouvrier raconta un matin à sa femme et à son fils son rêve de la nuit. Il avait vu quatre rats rôder autour de lui. Le premier était gros et gras, les deux suivants très maigres et le quatrième aveugle.

Le brave homme, très superstitieux, était bien inquiet, ayant entendu dire que les rats portent malheur. Sa femme, aussi superstitieuse que lui, n'était pas moins troublée et cherchait en vain une explication. Leur petit garçon fut le Joseph qui expliqua le songe du nouveau Pharaon :

— Papa, dit-il, le rat gros et gras, c'est le cabaretier, chez qui tu portes tout ton argent. Les deux rats maigres, c'est maman et moi. L'aveugle, c'est toi !

Il fallut bien reconnaître que l'enfant avait deviné juste.

Dans combien de familles, le père est un rat aveugle, la mère et les enfants, des rats maigres ?

L'Ermite de T.

Communications du Comité de la Société fribourgeoise d'Education

I

Le Comité de la Société fribourgeoise d'Education a choisi la question suivante, qui sera mise à l'étude incessamment et discutée à la réunion générale de 1931 :

Les devoirs (oraux et écrits) à domicile en fonction de l'activité personnelle de l'enfant.

II

Dans sa séance du 20 février, le Comité de la Société fribourgeoise d'Education a décidé unanimement d'inviter tous les membres du corps enseignant fribourgeois de s'intéresser activement au succès de la loi Musy sur le régime des alcools et d'user de son influence pour la faire aboutir, le 6 avril. Il estime que pareille action rentre pleinement dans le domaine de l'éducation et doit se placer parmi les préoccupations des éducateurs. Ceux-ci n'ont que trop souvent l'occasion de constater les funestes effets de l'alcoolisme des ascendants sur les enfants qui leur sont confiés. Ils considèrent au reste comme une tâche naturelle de collaborer à tout ce qui est un progrès social et moral.

On pourrait utilement faire en classe une leçon sur cette loi, son but, ses avantages, sa nécessité, aux élèves des cours supérieurs.

On les conduira voir le film « Quand mûrissent nos fruits », si intuitif, si varié et si convaincant.